

Questions orales

• (1420)

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales sait pertinemment qu'il est inacceptable que le premier ministre du Canada réponde à son allié, le responsable en chef du comité du non, qu'il n'est pas question d'inscrire dans la Constitution canadienne le caractère distinct de la société québécoise.

Est-ce que le ministre acceptera au moins d'admettre que, si le premier ministre n'accepte pas d'inclure dans la Constitution canadienne ce caractère distinct, c'est qu'il a fait sa course au leadership libéral en se battant contre l'Accord du lac Meech, ce qui faisait d'ailleurs dire au ministre des Finances de l'époque, dans *Le Devoir* du 9 mars 1990: «Jean Chrétien va disqualifier à tout jamais les libéraux comme interlocuteurs valables du Québec»? Est-ce que ce n'est pas le ministre des Finances qui avait raison?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, le représentant du Bloc québécois représente mal, comme il est malheureusement souvent dans son habitude, la position du premier ministre du Canada.

Dans son discours à Québec jeudi dernier, le premier ministre indiquait: «Le Québec forme une société distincte de par sa langue, sa culture et ses institutions.» Et ceux qui ont refusé le changement dans les dernières années, ce sont les membres du Bloc québécois et du Parti québécois.

Il faut se rappeler que le Parti québécois a non seulement refusé les changements proposés dans Charlottetown, mais il a fait campagne pour que le Québec ne puisse pas disposer des pouvoirs et des juridictions qui étaient inclus dans Charlottetown.

Il faut remettre les faits en place. Ceux qui sont pour une évolution constante du Canada et du Québec, ceux qui sont pour le bien du Québec, ce n'est pas ceux qui veulent briser le pays et séparer le Québec avec toutes les conséquences négatives qui s'ensuivraient.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans le communiqué conjoint émis en fin de semaine pour tenter de camoufler les divergences profondes qui séparent le premier ministre du Canada et le chef du camp du non, les deux affirment qu'ils n'ont pas changé d'avis au sujet de la société distincte et qu'ils maintiennent toujours leur accord quant à la reconnaissance de cette réalité fondamentale du Canada.

Le ministre des Affaires intergouvernementales avouera-t-il franchement que la véritable position quant à la notion de société distincte, c'est celle que le premier ministre émettait le 11 septembre 1995, lorsqu'il a déclaré, et je le cite: «qu'il n'est nullement nécessaire d'inscrire dans la Constitution que les francophones du Québec sont distincts des autres Canadiens»? *Dixit* Jean Chrétien.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je ne vais pas répéter encore une fois le dernier paragraphe du communiqué parce que c'est la même réponse.

Mais ce qu'il est important de voir, c'est que l'opposition officielle essaie de détourner le sujet du véritable débat du référendum. Et dans le débat du référendum, le Bloc québécois et le Parti québécois veulent séparer le Québec du Canada. Leur but, ce n'est pas un partenariat, comme M. Bouchard s'est enfin mis d'accord. Leur but n'est pas non plus d'avoir une société distincte. Ce sont de fausses questions qu'ils posent, parce que M. Parizeau a indiqué clairement qu'il «s'en sacrifie» de la société distincte.

Leur but est de séparer le Québec du Canada, et c'est eux qui devront porter la responsabilité d'avoir brisé le Canada et d'avoir créé, pour le Québec, les conséquences négatives qui s'ensuivront.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je demande au ministre comment les Québécois peuvent-ils faire confiance au premier ministre du Canada quand il affirme être en faveur de la notion de société distincte, quand on sait que ceux qui l'ont fait chef de ce parti sont des adversaires acharnés et inconditionnels de la société distincte—comme Clyde Wells, *thank you Clyde* on s'en souvient—qui n'accepteront jamais que le premier ministre revienne sur ses engagements pris lors de la course au leadership libéral, course qu'il a d'ailleurs gagnée parce qu'il était justement contre l'Accord de Meech, contre l'actuel ministre des Finances, qui, lui, était pour?

• (1425)

Le Président: Mes chers collègues, je vous demanderais, si vous utilisez le nom de quelque député que ce soit qui ait siégé ici en Chambre, de toujours y référer soit par leur titre de ministre, si c'est le cas, ou par celui de chef de l'opposition, plutôt que d'utiliser leur nom propre.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est important à présent, c'est de voir dans quelle option le Québec peut le mieux s'adapter aux problèmes du monde à venir. Or, le premier ministre du Canada était d'accord avec l'entente de Charlottetown, qui contenait toute une série de mesures qui auraient permis au Québec d'acquérir certaines des juridictions qu'il désirait. C'est le Parti québécois qui s'est opposé.

L'option qui permet au Québec de continuer à se développer et à faire face à ses problèmes futurs, c'est l'option qui implique que le Québec demeure à l'intérieur du Canada, là où il s'est développé de façon harmonieuse pendant 128 ans, et que le Québec continue à faire sa révolution tranquille à l'intérieur de la Constitution. Je ferais remarquer qu'il était à l'intérieur de la Constitution quand s'est produite la première révolution tranquille.